

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2021

PROPORTIONNELLE INTÉGRALE AU SCRUTIN LÉGISLATIF - (N° 4013)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 6

présenté par

M. Di Filippo, Mme Anthoine, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, M. Bouley, Mme Boëlle, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Deflesselles, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Le Grip, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Benassaya et M. Reiss

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce mode d'élection pour les législatives va éloigner nos concitoyens de leurs élus, alors que les Français réclament au contraire plus de proximité avec leurs représentants.

Ils veulent élire des députés issus de leur territoire, élus immédiatement par eux, en contact avec eux, qui s'occupent de leurs problématiques quotidiennes, qui font entendre leur voix au Parlement et qui leur rendent des comptes directement.

Ils souhaitent choisir leurs représentants et non des étiquettes politiques.

De plus, ce mode d'élection est une source d'instabilité parlementaire, voire de paralysie institutionnelle en cas de forte dose.